

# Critères pour les projets au titre du Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement

## 1. Introduction

À leur soixante-sixième série de réunions, les assemblées des États membres de l'OMPI ont adopté le Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement dans le cadre du Programme de travail et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2026-2027.

Le Secrétariat a été prié, conformément aux pratiques ordinaires de l'OMPI, en ce qui concerne les projets financés par le “**Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement**”, de :

- i. **mettre au point des critères pour les projets** garantissant des liens clairs avec les résultats escomptés de l'OMPI, en privilégiant le lancement d'idées nouvelles et innovantes et en évitant les chevauchements avec d'autres projets et initiatives en cours dans l'Organisation;
- ii. **fournir aux États membres des mises à jour régulières sur le site Web de l'OMPI**, notamment en ce qui concerne l'état d'avancement de tous les projets, les activités à réaliser dans le cadre de chaque projet, la mise en œuvre des projets et les résultats des projets;
- iii. **rendre compte de manière exhaustive** des projets dans chaque Rapport sur la performance de l'OMPI.

Le nouveau programme aura pour objectif principal de donner aux parties prenantes les moyens d'utiliser la propriété intellectuelle comme catalyseur de la transformation sociale et économique, et de faire passer l'innovation, la créativité et le développement fondés sur la propriété intellectuelle à un niveau supérieur.

Le programme permettra de tester de nouvelles idées et méthodes de projet, en veillant particulièrement à renforcer leur impact et à garantir leur viabilité et leur adaptabilité à long terme.

Ce document présente des propositions préliminaires visant à mettre en œuvre la décision des assemblées et à rendre le programme opérationnel.

## 2. Critères proposés pour les projets au titre du Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement

### Critère 1 : exigences du projet

Toutes les propositions doivent porter sur des projets complets, et non sur des activités indépendantes. Chaque proposition de projet doit inclure les éléments suivants :

- **Objectifs et résultats concrets** : clairement reliés aux résultats escomptés de l'OMPI.
- **Identification des bénéficiaires** : un groupe spécifique de bénéficiaires ou de parties prenantes.
- **Institution partenaire** : une institution partenaire désignée ou un coordonnateur national.

- **Méthodologie d'exécution** : stratégie de mise en œuvre détaillée avec des étapes et des résultats définis.
- **Principaux indicateurs d'exécution mesurables** : principaux indicateurs d'exécution clairs et concrets au niveau des résultats.
- **Calendrier** : un calendrier précis pour l'obtention des résultats.
- **Identification des ressources** : liste détaillée des ressources en personnel et des autres ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet.
- **Évaluation des risques** : identification des risques liés à l'obtention des résultats du projet et mesures d'atténuation connexes.

**Note** : Les activités indépendantes telles que les réunions, les formations, les séminaires, les webinaires ou les ateliers ne sont pas éligibles, sauf si elles s'inscrivent dans le cadre d'une proposition plus large fondée sur un projet.

## **Critère 2 : diversité du portefeuille**

Le programme mettra en place un portefeuille diversifié de projets couvrant collectivement un large éventail de domaines et de droits de propriété intellectuelle.

- **Propositions concernant divers droits de propriété intellectuelle** : les projets intégrant plusieurs types de droits de propriété intellectuelle sont encouragés, en particulier ceux qui visent à créer et à renforcer des écosystèmes innovants et créatifs.
- **Évaluation approfondie** : le programme évaluera l'équilibre et la répartition de tous les projets afin de garantir une approche globale de la diversité en matière de propriété intellectuelle.

## **Critère 3 : diversité géographique**

Le programme doit promouvoir la diversité géographique en veillant à ce qu'un seul projet soit mis en œuvre dans chaque État membre. Le programme doit également viser à assurer un équilibre géographique entre toutes les régions.

## **Critère 4 : priorité à l'innovation**

Les projets doivent proposer des initiatives nouvelles et innovantes qui ne font pas partie du programme de travail habituel de l'OMPI, mais qui contribuent néanmoins à la réalisation des résultats escomptés de l'OMPI. Les propositions doivent être conçues comme des projets pilotes indépendants et ne doivent pas anticiper ni dépendre de projets de suivi en plusieurs phases.

## **Critère 5 : durée du projet**

Les projets doivent être conçus pour être réalisés dans un délai maximal de 12 mois au cours de la période totale du programme (janvier 2026 – décembre 2027). Une prolongation exceptionnelle pouvant aller jusqu'à six mois peut être accordée dans certaines circonstances particulières.

## **Critère 6 : cohérence budgétaire**

Le budget du projet doit être conforme aux pratiques de l'OMPI et correspondre à la portée et aux objectifs du projet.

**Critère 7 : durabilité et adaptabilité**

Les projets doivent intégrer des mesures visant à garantir la durabilité et l'adaptabilité potentielle de l'initiative pilote, afin de permettre son intégration dans les programmes de fond de l'OMPI à l'issue de sa mise en œuvre réussie.

## **Programme d'accélération pour l'innovation, la créativité et le développement**

### **Modèle suggéré pour une proposition de projet**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Titre suggéré pour le projet         |  |
| Brève description du projet          |  |
| Principal objectif                   |  |
| Bénéficiaires cibles                 |  |
| Institution partenaire/coordonnateur |  |

La proposition de projet peut être soumise par l'intermédiaire de la mission permanente à l'adresse [ipap@wipo.int](mailto:ipap@wipo.int).